

L E

PRIVILEGE  
DES ENFANS  
DE DIEU,  
OU  
SERMON \*

Sur l'Épître aux *Romains* Chap. VIII. 15.

*Vous avez reçu l'Esprit d'adoption,  
par lequel nous crions, ABBA Pere.*

**M**ES FRERES, quand on fait comparaison de la Loi avec l'Évangile, on ne peut gueres se défendre d'avoir d'abord plus de veneration pour la premiere que pour l'autre, & de reconnoître plus d'éclat & plus de Grandeur apparente dans celle-là, que dans celui-ci. Le Médiateur de la Loi étoit d'un rang & d'un caractere distingués. Il avoit été élevé à la Cour d'un grand Roi : la Fille de

\* Prononcé à *Rotterdam*, le Lundi matin 5. de Juin 1713. lendemain de la *Pentecôte*.

de *Pharaon* l'avoit adopté pour son Fils, & lui avoit cédé tous les droits que la naissance lui donnoit sur la Couronne d'*Egypte* : plus Grand que toutes les Grands de la Terre, il les avoient méprisées ; & , se mettant à la tête de ses Freres opprimés, il força, par une infinité de Miracles & de Prodiges, le Tiran qui les opprimoit à les mettre en liberté. Le Médiateur de la nouvelle Alliance, au contraire, étoit dénué de toute cette Majesté extérieure : *il n'avoit en lui ni forme ni apparence* ; né dans une condition basse & obscure, de Parents pauvres & qui ne vivoient que du travail de leurs mains ; haï des uns, méprisé des autres, rejeté de presque tous. La Loi retentit, dans sa premiere Publication, sur une haute Montagne, au milieu des éclairs & des feux, au bruit sifflant du tonnerre & de la tempête, & avec mille marques éclatantes de la présence redoutable de Dieu : Dieu la prononça lui-même de sa propre bouche, puis il l'écrivit sur des Tables de pierre. L'Evangile, au contraire, ne s'est établi dans le Monde que par des moïens très-foibles, sans bruit & sans éclat ; par un petit nombre de Gens simples & de vils Artisans, également méprisables en apparence & méprisés en effet ; le rebut de la Terre, préchant une Doctrine si peu capable

pable , à la premiere vue , d'attirer des Sectateurs , & qui trouvoit tant de préjugés contre elle dans les esprits de la plupart des hommes , que S. Paul l'appelle *la folie de la Prédication*. Enfin , toute la Religion *Judaïque* avoit je ne fai quelle Grandeur capable d'éblouir & d'inspirer du respect & de la vénération : au lieu que la Religion Chrétienne a , pour principal caractère , une grande simplicité ; caractère très - estimable en soi , il est vrai , mais d'ordinaire fort peu propre à faire impression sur les hommes , qui , sur tout en fait de Religion , veulent du grand & du merveilleux.

Mais , mes Freres , c'est ici , plus qu'en toute autre occasion , qu'il faut mettre en usage la Maxime de JESUS-CHRIST , de ne juger point des choses par l'apparence , mais d'en juger d'un droit jugement. Dans la comparaison de la Loi avec l'Évangile , ne vous arrêtez point à ce qui frappe les yeux de la chair : percez cette apparence trompeuse ; considérez ces deux Alliances en elles-mêmes indépendamment des circonstances extérieures qui les accompagnent , vous ferez d'abord convaincus que la Religion de JESUS-CHRIST , toute simple qu'elle paroît , est infiniment plus excellente , & procure des biens sans comparaison plus précieux que l'autre ne fit jamais , nonobs-

Jean  
VII. 24<sup>e</sup>

tant la pompe & la magnificence dont elle étoit revêtue. En effet, sans dire que ce Médiateur, qui parut si foible & si méprisable aux yeux des hommes, étoit pourtant le propre Fils & le Fils unique du Dieu vivant, d'autant plus saint & plus glorieux que *Moïse*, que le Créateur est plus glorieux & plus saint que la Créature : sans dire que la Loi ne promettoit précisément & par elle-même qu'une vie tranquille dans la Terre de *Canaan*, ou que, si elle renfermoit de meilleures promesses, on ne les découvroit qu'à force de conséquences; au lieu que l'Évangile nous offre une vie éternellement & infiniment heureuse dans le Ciel : sans dire que cette dernière Alliance est en quelque manière traitée avec toutes les Nations de la Terre; au lieu que l'autre étoit bornée à la seule Famille de *Jacob* : sans parler, dis-je, de toutes ces choses, on doit avouer que la Religion Chrétienne a un grand avantage sur la Religion *Judaïque*, en ce que celle-ci tenoit les Enfants d'*Israël* sous la servitude, & que celle-là met les Fideles dans une douce liberté. L'une, comme *Agar*, n'engendrait à Dieu que des Esclaves; l'autre, comme *Sara*, lui engendre des Enfants. L'éclat de la première n'étoit propre qu'à inspirer de la fraieur & de la crainte; la simplicité de la seconde nous inspire de la

confiance & de l'amour. La Loi nous faisoit regarder Dieu comme notre Maître, mais comme un Maître dur & severe, qui avoit toujours la verge à la main, & qui menaçoit nos plus legeres fautes des derniers supplices; l'Evangile nous fait regarder Dieu comme notre Pere, mais comme un Pere plein d'affection & de tendresse; toujours prêt à nous pardonner nos rebellions, lorsque nous implorons sa misericorde; toujours disposé à nous recevoir & à nous soulager, lorsque nous avons recours à lui dans nos besoins: *Vous n'avez point reçu un Esprit de servitude pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions, A B B A Pere.*

Si l'Ecriture porte par tout des caracteres d'une origine céleste, on peut dire que ces caracteres ne brillent en nul endroit avec autant d'éclat que dans le Chapitre d'où ce Texte est tiré. Il y a long-tems qu'on a dit qu'il étoit, par rapport aux autres parties de l'Ecriture, ce qu'est, par rapport aux autres Pais, cette Terre fortunée où se forment l'or & l'argent qui se repandent ailleurs, & qui font le lien du Commerce que les differens Peuples entretiennent les uns avec les autres. C'est-là, en effet, qu'un cœur, avide des biens du Ciel, trouve abondamment de quoi s'enrichir. Il y dé-

couvre des Trésors inépuisables de consolation, tant contre les amertumes qui naissent du sentiment du péché, que contre les afflictions & les persécutions auxquelles les expose la Profession de l'Evangile. *Il n'y a maintenant nulle condamnation pour ceux qui sont en J E S U S-CHRIST*, dit d'abord l'Apôtre, *c'est-à-dire qui ne marchent pas selon la chair, mais selon l'esprit*. Et, après s'être servi de diverses raisons pour porter les Chrétiens à suivre les mouvemens de l'esprit & à renoncer aux Maximes de la chair, il leur représente enfin qu'étant devenus Enfans de Dieu, il est juste qu'ils se conduisent d'une maniere qui réponde à un caractère si glorieux. Dans cette vue, il oppose leur condition présente sous l'Evangile, à celle des Juifs, qui, sous la Loi, avoient été traités comme des Esclaves: au lieu que pour eux, ils étoient traités de Dieu comme des Enfans: *Car, dit-il, vous n'avez point reçu l'Esprit de servitude pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions A B B A Pere.*

38 Nous ne vous expliquerons que la partie positive de ce Verset, & nous ne nous attacherons pas à la négative: nous ne vous parlerons, dis-je, de l'Esprit de servitude que les Fideles de la nou-

velle Alliance n'ont pas reçu, qu'autant qu'il sera nécessaire de vous en parler, pour vous faire comprendre quel est l'Esprit d'adoption qui leur a été donné. Dans ce dessein, nous diviserons notre Discours en deux Parties. Dans la première, nous examinerons ce que c'est que l'Esprit d'adoption, & quand & comment les Fideles l'ont reçu. Dans la seconde, nous considererons quel est l'effet qu'il produit en nous; il nous fait crier A B B A *Pere*. Veuille ce Divin Esprit, qui se repandit autrefois d'une maniere si éclatante & si abondante sur la nouvelle Eglise Chrétienne, nous animer tous aussi dans ce Jour, afin, d'un côté, que nous puissions parler dignement de ses Operations; &, de l'autre, que vous les puissiez éprouver salutairement: Amen.

## I. P A R T I E.

Saint Paul dit, dans quelqueune de ses Epîtres, que bien qu'il n'y ait qu'un <sup>1 Cor.</sup> seul Esprit, il y a néanmoins une grande <sup>XII. 4.</sup> diversité de Dons dans l'Eglise: Lumiere, Foi, Justice, Charité, Sanctification, Adoption, Joie, Paix interieure; tous Dons qui dérivent de l'Esprit de Dieu comme de leur source, sans parler des Dons miraculeux que le même Esprit communiquoit alors à un grand nombre

de Fideles. De-là vient que cet Esprit, semblable à l'Océan, qui, bien qu'une, porte differens noms selon les differens Pais qui se trouvent sur ses bords, est appellé tantôt Esprit de Lumiere, tantôt Esprit de Verité, tantôt Esprit de Force, tantôt Esprit de Dilection, tantôt Esprit de Sainteté, tantôt Esprit de Paix, tantôt Esprit d'Adoption comme dans ce lieu. Dans la premiere partie de ce Verfet, l'Apôtre avoit parlé d'un Esprit de servitude: il semble qu'afin de rendre l'opposition plus juste, il auroit dû dire que nous avons reçu un Esprit de liberté. Tel est effectivement l'Esprit qui se communique aux Fideles de la nouvelle Alliance: c'est un *Esprit franc*, comme l'appelle un Prophete: car par tout où se trouve l'*Esprit du SEIGNEUR*, là est la liberté, dit un Apôtre. Mais S. Paul va ici plus loin; &, pour nous faire comprendre quel est le bonheur & la gloire de notre présente condition, il dit que nous avons reçu un *Esprit d'adoption*; ce qui marque que nous sommes devenus non les Affranchis de Dieu seulement, mais ses Enfans.

Ce titre peut nous convenir ou par rapport à la Création: c'est Dieu qui nous a donné l'Être & qui nous a formés à son Image; à cet égard *Adam* est appel-

*Pseume*  
Ll. 14.  
2 Cor.  
III. 17.

lé *Fils de DIEU*, dans le dernier Verset du Chapitre troisieme de *S. Luc*: ou par rapport à l'Alliance exterieure de Dieu dans laquelle nous sommes entrés; à cet égard Dieu ordonne à *Moïse* de dire à *Pharaon* qu'*Israël est son Fils premier né*; & l'Apôtre déclare, dans le Chapitre neuvieme de cette même Epître, que l'*Adoption appartient aux Enfans d'Israël*; c'est à-dire, l'adoption d'Alliance, par opposition aux autres Nations que Dieu avoit abandonnées à elles-mêmes. Mais ce n'est ni l'un ni l'autre de ces deux égards que *S. Paul* a ici en vue. Non le premier: car si, dans l'état de notre nature, il est vrai de dire, dans un certain sens, que nous sommes Enfans de Dieu; il n'est pas moins certain que, par la corruption de cette même nature, nous nous sommes rendus indignes de ce nom: bien plus, nous sommes devenus enfans du Diable, enfans de colere, de la malédiction & de la perdition. Non le second: car si l'Alliance de Dieu que nous professons semble nous donner droit de reclamer Dieu comme notre Pere, ETERNEL, quand *ABRAHAM* ne nous reconnoitroit point, c'est toi qui es notre Pere, si nous ne remplissons pas les devoirs de cette Alliance; si confessans Dieu de notre bouche, nous le renions par nos œuvres, ce droit que l'Alliance de

*Exod.*  
IV. 22.

*Rom. IX.*

4.

*Esaié*  
LXIII.  
16.

Dieu nous avoit donné, nous y renonçons par notre rebellion : nous sommes du nombre de ceux dont JESUS-CHRIST déclare que, bien qu'ils soient *Enfans du Roiaume*, ils ne laisseront pas d'être jettés dans les ténèbres de dehors, où il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

Mais outre ces deux égards communs à tous les hommes, du moins à tous les Chrétiens, il en est deux autres particuliers aux Fideles, & qui font que le titre d'Enfans de Dieu leur appartient en propre, par exclusion aux autres hommes. Le premier est que Dieu, après leur avoir pardonné leurs péchés précédens, les régénère, & les rend *participans de la Nature divine*, comme parle S. Pierre. Le Pécheur, en passant de l'état de la corruption dans l'état de la grace, naît de nouveau ; mais il naît de Dieu, il est engendré de Dieu : *Il nous a, de son propre vouloir, engendrés, afin que nous fussions les prémices de ses Créatures.* Le second est que Dieu, après les avoir regenerés, en retraçant en eux son Image par la Justice & par la Sainteté, les adopte & les met en possession de tous les droits & de tous les privileges dont doivent jouir ses Enfans & ses Heritiers : *Il nous a prédestinés pour nous adopter à soi, selon le bon-plaisir de sa volonté.* S. Jean joint ces deux titres ensemble : *A tous ceux qui ont reçu JESUS-CHRIST,*

il a donné le droit d'être faits Enfans de DIEU ; Voilà l'Adoption : lesquels ne sont point nés du sang , ni de la volonté de la chair , ni de la volonté de l'homme , mais sont nés de DIEU ; voilà la Régénération , Et ces deux égards , qui , dans le monde , sont en quelque maniere incompatibles , car on ne peut pas dire que les hommes adoptent ceux qui sont nés d'eux , ni qu'ils engendrent ceux qu'ils trouvent à propos d'adopter ; ces deux égards , dis-je , dans l'Eglise , dépendent nécessairement l'un de l'autre , & sont inséparables. Dieu n'adopte point le Pécheur , qu'auparavant il ne l'ait régénéré , en lui communiquant le nouvel être & la nouvelle vie : & il ne le régénere point , qu'aussi-tôt il ne l'adopte , en lui donnant droit sur l'Heritage céleste. Le Saint Esprit est la source de l'une & de l'autre , de notre adoption & de notre nouvelle naissance : de notre nouvelle naissance , parce que c'est lui qui rend féconde la semence de la Parole de Dieu , lorsqu'elle est jettée dans notre cœur : de notre adoption , parce que c'est lui qui nous unit à JESUS-CHRIST , en qui DIEU nous a adop- Ephes. II  
tés à soi , dit l'Apôtre aux *Ephesiens*. 54

De-là il s'ensuit , qu'on pourroit dire que le Saint Esprit est appelé l'*Esprit d'adoption* , parce qu'il est le principe & la cause de notre adoption. Mais l'opposition , que *S. Paul* en fait avec l'*Esprit de servitude* ,

nous oblige à prendre ici ce terme dans un autre sens. L'Esprit de servitude ne peut signifier qu'un esprit servil, ou un esprit qui convenoit à des Esclaves : par conséquent l'Esprit d'adoption doit signifier un Esprit qui convient à des Enfans, c'est-à-dire, un Esprit de confiance. Le Saint Esprit ne procure pas seulement notre Adoption, en nous rendant Freres du Fils de Dieu par la Foi; il nous la manifeste de plus, en témoignnant à notre esprit que nous sommes *Enfans de DIEU*; &, en même tems, en nous faisant agir, non plus comme des Etrangers, non plus comme des Esclaves, mais comme des Enfans. Tel est le glorieux Privilege des Fideles de la nouvelle Alliance : *Ils ont reçu non un Esprit de servitude pour être encore dans la crainte, mais l'Esprit d'adoption, par lequel ils crient, ABBA Pere.*

Pour bien comprendre cette Verité, observons que comme le Saint Esprit ne se répand sur les hommes, que pour donner efficace à la Révelation de Dieu; la maniere, la nature, la mesure de la Révelation reglent & déterminent la maniere, la nature, la mesure de l'Esprit qui est répandu. Dans la Dispensation de la Nature ou de la Providence, où Dieu se révéloit non par sa Parole, mais seulement par ses Ouvrages, l'Esprit de Dieu n'agissoit presque pas. Il laissoit les hommes chercher eux-mêmes le Sei-

*gneur*

gneur dans les ténèbres, afin qu'ils tâchassent de le trouver en quelque sorte comme avec la main & à tâtons, ainsi que parle l'Apôtre : & s'il déploioit sa vertu, c'étoit une simple vertu reprimante, pour arrêter la corruption des hommes dans de certaines bornes, afin qu'elle ne détruisît pas entièrement la Société. Sous la Loi, Dieu, qui se révéloit par sa Parole, y ajoutoit aussi quelque efficace de son Esprit. Mais comme cette Parole, par laquelle Dieu se révéloit aux *Israélites*, étoit une Parole dure & sévère, une Parole qui prononçoit contre les Transgresseurs une malédiction irrevocable; l'Esprit de Dieu, destiné à en accompagner la Dispensation, en suivoit la nature & le génie. C'étoit un Esprit de crainte & de fraïeur, un Esprit qui abattoit le Pécheur aux pieds de la Justice Divine, un Esprit qui le portoit à s'écrier: *Que l'ÉTERNEL ne parle plus à nous, de peur que nous ne mourions*; un Esprit qui par la crainte de la mort, le tenoit toute sa vie assujetti à la servitude: Au contraire, sous l'Évangile, où Dieu se révèle à nous, non par sa Parole seulement, mais par une Parole de Grace, par une Parole de Réconciliation & de Salut, l'Esprit qui s'est répandu sur les Fideles, en conséquence de cette Dispensation, est un Esprit de dilection & de paix, un Esprit d'assurance & de confiance, un Esprit qui est, par excellence, le *Consolateur*, en un mot, un

Es-

Exod.  
XX. 19.

Heb. II.  
15.

*Esprit d'Adoption.* C'est donc à cette dernière Dispensation qu'appartient proprement l'Esprit d'Adoption dont il s'agit : & la raison en est , que le droit , qui nous a été donné d'être appelés Enfans de Dieu, n'est fondé que sur la mort de J E S U S - C R R I S T , qui nous l'a mérité , & sur son Intercession auprès de Dieu , qui nous l'a obtenu : *Si je ne m'en vais* , disoit le Seigneur à ses Disciples , *le Consolateur ne viendra point : mais si je m'en vais , je vous l'enverrai.*

Jean  
XVI. 7.

Mais si cela est , quel jugement ferons-nous des Fideles qui ont vécu avant la manifestation de J E S U S - C H R I S T ? *Enoch , Abraham , Moïse , David , Ezechias , Josias* , tant d'autres n'ont-ils donc eu nul sentiment de l'Esprit d'Adoption ; eux dont la Foi , la Piété , la Confiance en Dieu ont brillé avec tant d'éclat , & nous sont si souvent proposées pour modeles ? Je répons que comme ces anciens Fideles furent , sans contredit , du nombre des Enfans de Dieu , on ne peut douter qu'ils n'aient aussi reçu l'Esprit qui est propre aux Enfans. Cette parole de S. Paul aux GALATES , *Parce que vous êtes Enfans , DIEU a envoyé l'Esprit de son Fils dans vos cœurs , criant ABBA Pere* ; cette parole , dis-je , est de tous les Siecles & de toutes les Dispensations. De-là vient qu'on entend *David* , après son crime , de-  
man-

mander instamment à Dieu, qu'il lui rendît la joie de son Salut, qu'il renouvelât au-dedans de lui un esprit bien remis, qu'il ne lui ôtât point l'Esprit de sa Sainteté, & que l'esprit franc le soutînt. De même S. Paul, dans la seconde Epître aux Corinthiens, dit, que le même Esprit de Foi qui nous fait parler, c'est-à-dire, l'Esprit d'Adoption, s'est aussi trouvé dans les anciens Fideles, qui disoient comme nous, j'ai cru, & c'est pour cela que j'ai parlé. Mais quoiqu'il en soit, il ne laisse pas d'être vrai, que l'Esprit d'Adoption ne se communique qu'en vertu de l'Alliance Evangelique. En effet, on doit remarquer qu'avant que l'Evangile ait été clairement & distinctement manifesté aux hommes, Dieu l'avoit déjà révélé plus sombrement & plus obscurément: il avoit, de tems en tems, laissé échapper quelques raïons de cette salutaire Lumiere, afin de relever l'esperance de ses Elus, & d'adoucir l'amertume que le sentiment de leurs péchés, & la rigueur inflexible de la Loi pouvoient leur causer, sans quoi il n'y auroit eu ni Foi, ni veritable Piété sur la Terre. On trouve, dans les Ecrits de Moïse & des Prophetes, un grand nombre d'Oracles, dans lesquels Dieu déclare qu'il pardonnera les péchés de son Peuple, comme un Pere pardonne à ses Enfans qu'il aime; que quand leurs péchés seroient comme le cramoisi, ils seront blanchis comme la neige.

Pf. LI.  
12. 13.  
14.

2 Cor.  
IV. 13.

Mal. III.  
17.

Esaië  
I. 18.

Ainsi,

Ainsi, dans les Siecles qui précéderent la manifestation du Fils de Dieu en chair, on doit distinguer deux choses très-différentes : savoir, la Loi, dont les Commandemens, les Défenses, les Promesses, les Menaces rétentissoient tous les jours aux oreilles des *Juifs*, & les Déclarations Evangéliques, qui faisoient esperer le pardon du péché : Déclarations dispersées dans tout le Corps des anciennes Ecritures, comme des semences de l'Alliance de la Grace & du Salut. La Loi, précisément considérée en elle-même, ne communiquoit qu'un Esprit de servitude. Ceux qui s'y arrêtoient, sans porter leur vue & leurs pensées plus loin, & sans percer jusques au-dedans du voile qui étoit étendu sur leurs yeux, n'avoient que des affections basses & serviles, n'obéissant à Dieu que par la crainte du supplice dont il avoit menacé les Transgresseurs; ou, tout au plus, en vue de la récompense temporelle qu'il avoit attachée à l'observation de ses Loix, sans jeter les yeux sur les biens éternels, sur ce grand Salut qu'il destinoit en heritage à ses Fideles devenus ses Enfans; & se bornant dans leur obéissance à ces fortes de Devoirs, dont l'Ecriture appelle la pratique *un Joug de servitude*. Mais les Promesses Evangéliques étoient accompagnées de l'Esprit d'Adoption, dont la vertu se faisoit sentir dans tous ceux qui les

embrassoient par la Foi ; en sorte que les Fideles alors, jettant les yeux sur le même objet que nous, savoir sur le Rédempteur qui devoit venir un jour , recevoient aussi le même Esprit , qui les fortifioit interieurement dans l'attente du Salut , relevoit leurs mains lâches & devenues pesantes par la fraieur que leur donnoient les menaces de la Loi , les consoloit dans leurs afflictions ; & , au travers des apparences d'un Juge sévere que Dieu affectoit , pour ainsi dire , de prendre à leur égard , leur faisoit reconoître en lui un Pere tendre & misericordieux , qui leur préparoit des Trésors infinis de Grace & de Gloire.

Mais il ne sera pas inutile de faire ici quelques remarques importantes , pour l'éclaircissement de cette Matière.

La premiere Remarque, c'est que comme les Promesses Evangéliques n'étoient faites alors qu'à très-peu de Personnes , *Israël* seul entre tous les Peuples de la Terre en étant le Dépositaire ; & que parmi ceux, à qui elles étoient faites, il y en avoit un grand nombre qui ne les entendoient pas , les rapportant ailleurs , ou les bornant à quelque délivrance temporelle qu'elles pouvoient avoir d'abord en vue ; l'Esprit qui les accompagnoit ne se répandoit aussi que sur un très-petit nombre de Fideles. La *Judée* seule , comme une seconde *Goscen* , étoit éclairée, pendant que  
d'épaisses

d'épaisses ténèbres couvroient le reste de la Terre ; & dans cette *Gofcen* même il n'y avoit que très-peu de voians. Il en est tout autrement aujourd'hui. L'Evangile aiant été prêché dans tout le monde, l'Esprit d'Adoption s'est aussi répandu sur tous les Peuples. C'est une source d'eau vive, qui, sortant du Paradis de Dieu, s'est partagée en quatre grands Fleuves, qui vont arroser les quatre Parties de l'Univers.

La seconde Remarque, c'est que comme la mesure de l'Esprit de Dieu, ainsi que nous l'avons posé, suit la mesure de la Révélation extérieure ; les promesses de Grace & de Salut, faites à l'ancien Peuple par la bouche des Prophetes, aiant toujours quelque chose de ténébreux & d'obscur, en sorte qu'il n'étoit gueres possible, avant l'accomplissement, d'en comprendre bien distinctement le sens & l'étendue ; l'Esprit de Dieu n'étoit aussi dispensé aux Fideles que foiblement, & dans un degré proportionné au foible degré de lumière qui paroissoit dans la Révélation. Par conséquent les Fideles alors n'en recevoient qu'une très-petite portion, en comparaison de ce que nous en recevons aujourd'hui. Car comme le *Soleil de Justice*, dont les *Juifs* ne voioient que l'aurore ou le crépuscule, paroît dans son plein midi, & que les *Misteres du Roiaume des Cieux*, cachés auparavant ou sombrement révélés,

ont

ont été mis en évidence par la Prédication de l'Evangile; il est juste & nécessaire que le Saint Esprit se repande en plus grande mesure sur les Enfans de Dieu. En effet, il doit toujours y avoir de la proportion entre la faculté & son objet: si l'œil, par exemple, est trop vif, le défaut de lumière l'affoiblira bien-tôt: au contraire, si l'œil est foible, la trop grande lumière l'éblouira, mais elle ne l'éclairera pas. Quand donc notre Adoption n'étoit encore que confusement révélée, & que le fondement n'en étoit presque pas connu, nous ne devions avoir aussi qu'une très-petite portion de l'Esprit qui en produit le sentiment dans nous; mais depuis que cette même Adoption nous a été pleinement manifestée, il étoit convenable que le Saint Esprit nous en donnât un sentiment plus vif & plus abondant.

Ajoutons une troisieme Remarque aux deux précédentes, c'est que dans le tems que l'Oeconomie legale étoit dans toute sa force, les Promesses Evangéliques s'y trouvant mêlées & comme confondues avec les menaces de cette même Oeconomie, il n'étoit pas possible que l'Esprit d'Adoption, qui est propre à la Grace, ne fût en quelque sorte affoibli par l'Esprit de servitude, qui accompagnoit la Loi. C'étoient deux poids opposés, dont l'un portoit les Fideles du côté de la confiance, & l'autre du

côté de la crainte. Mais il étoit plus naturel sans doute que ce dernier poids prévalût en eux , tant parce que , pour une promesse , ils entendoient mille menaces , que parce que l'Alliance legale étant présente, & les obligeant à pratiquer tous les jours des Cérémonies qui étoient une espece d'Obligation & de Cedula , par laquelle ils se reconnoissoient coupables & dignes de mort , elle étoit bien plus en état de produire son effet , que l'autre qui étoit encore éloignée dans l'avenir. L'Évangile , n'agissant alors que par anticipation , ne produisoit point dans les Fideles des mouvemens aussi purs , une confiance aussi vive ni aussi pleine , qu'il l'a fait depuis son entiere manifestation : l'amour qu'ils avoient pour Dieu n'étoit point encore de la nature de celui dont parle l'Apôtre , qui *bannit la peur* ; ils trembloient toujours : leur esperance étoit toujours mêlée de crainte ; leur Foi de doutes , de défiances , d'incertitudes. En un mot , c'étoient des Enfans à la verité , mais des Enfans qui sembloient n'avoir pas encore la liberté d'appeller Dieu *leur Pere* ; des Enfans qui n'étoient pas encore sortis de l'enfance ; des Enfans qui étoient encore *sous des Tuteurs & sous des Curateurs* ; des Enfans dont , au jugement de l'Apôtre , *la condition n'étoit en rien differente de celle des Esclaves*.

Au contraire , les Fideles , sous l'Évangile ,

1 Jean  
IV. 18.

Gal. IV.  
II. 2.

gile, font des Enfans sortis de deffous la Pédagogie ; des Enfans que l'on ne gouverne plus par la féverité , mais par la douceur & par la raison ; des Enfans que l'on n'occupe plus à des exercices bas & pueriles, à de foibles & vains rudimens, tels qu'étoient les Observances & les Cérémonies de la Loi ; mais qui s'appliquent eux-mêmes à des Services raisonnables ; des Enfans qui , loin de fuir leur Pere & de dire, comme les *Israëlites* autrefois, *Que l'ÉTERNEL ne parle plus à nous*, font le plus doux de tous leurs plaisirs de s'entretenir tous les jours avec lui, & de rebondre leur ame dans son sein paternel ; des Enfans qui, s'ils craignent encore leur Pere, ne le craignent que d'une crainte, laquelle, loin d'affoiblir l'amour qu'ils ont pour lui, lui donne au contraire une nouvelle vivacité & une nouvelle ardeur : suivant la Prédiction de ZACHARIE, *le plus foible est, parmi eux, comme DAVID ; & la Maison de DAVID, comme les Anges.* L'Heritage de la Vie & de l'Immortalité que JESUS-CHRIST leur a mis en lumiere ; le Conseil de Dieu, touchant leur Salut, qui leur a été si pleinement déclaré ; l'expiation de leurs péchés qu'ils ont vu faire ; cette douce liberté des Enfans de Dieu, dans laquelle ils ont été mis ; ces arrhes de l'Heritage céleste, qu'ils ont déjà reçu ; ce Sceau interieur, dont ils ont

été marqués pour le Jour de l'entiere Redemption : toutes ces choses font autant de raisons & de moiens dont le Saint Esprit se sert pour former en eux une *paix qui surpasse tout entendement*, une *joie inénarrable & glorieuse*, une assurance qui leur fait défier tous les ennemis de leur Salut, une sainte confiance qui les fait approcher de Dieu non plus avec la timidité des Esclaves, mais avec la liberté des Enfans.

Philip.  
IV. 7.  
1 Pier.  
I. 8.  
Rom.  
VIII.

Ester  
IV. 11.

C'étoit une Loi établie parmi les *Perfes*, que celui qui se présentoit devant le Roi sans y être appelé fût mis à mort. Il n'y a point de telle Loi dans le Roiaume des Cieux. Nous pouvons, en tout tems & à toute heure, nous présenter devant notre glorieux Monarque; & au lieu que *Moïse* autrefois avoit mis une barriere tout-autour de *Sinai*, afin que le Peuple en demeurât toujours éloigné; au lieu que les *Cherubins* autrefois, armés d'un glaive de feu, furent placés à la porte du Paradis terrestre, pour empêcher l'Homme d'y rentrer: aujourd'hui, tout au contraire, le chemin qui conduit à Dieu est toujours libre, la porte du Ciel toujours ouverte. Nous pouvons nous y transporter quand il nous plait, furs d'y trouver toujours en Dieu un Pere qui nous recevra favorablement, & qui nous accordera ce que nous lui demanderons: *Nous avons reçu l'Esprit d'Adoption,*

*tion,*

tion, par lequel nous crions A B B A Pere.

C'est le sujet de notre seconde Partie.

## II. P A R T I E.

Par tout où l'Esprit de Dieu se trouve, il y fait sentir les effets de sa présence salutaire. Quand une fois il a pris possession d'un cœur, il ne le laisse point oisieux ni sterile. Ce n'est point un Esprit muet, comme celui dont l'Evangile fait mention: semblable à ce *vin nouveau*, dont le Sage dit qu'il fait parler les dormans, il ouvre notre bouche; il fait bouillonner à notre cœur de bons propos; il inspire la hardiesse non de parler à Dieu seulement, mais de lui crier, & de lui crier, A B B A Pere. Le mot A B B A est un terme *Sirique* qui étoit alors le Langage ordinaire des *Juifs*. Il se trouve trois fois dans le nouveau Testament, & dans tous ces endroits le nom de *Pere* y est toujours ajouté. On demande, pourquoi cette répétition, puisque ces deux termes ne signifient précisément que la même chose? Quelques-uns disent que c'est pour nous apprendre que les *Grecs*, c'est-à-dire les *Gentils*, peuvent désormais réclamer Dieu comme leur Pere, aussi-bien que les *Juifs*: d'autres que c'est pour signifier le double égard sous lequel Dieu est notre Pere, savoir la Création & l'Adoption: d'autres que c'est pour marquer,

*Cant.*  
VII. 9.

*Pseume*  
XLV. 1.

par cette répétition, l'affection & le zèle avec lequel le Saint Esprit nous fait crier vers Dieu : d'autres que c'est pour exprimer, par le premier de ces termes, le begaïement, & , si j'ose le dire, la mignardise des Enfans. Il est peut-être plus naturel de dire, que l'Apôtre fait ici allusion à une Loi établie parmi les *Juifs*, par laquelle, s'il étoit permis aux Serviteurs & aux Esclaves d'appeller un homme libre *Abbi*, nom qui signifie bien *Pere*, mais qui signifie aussi *Seigneur* & *Maitre*, il leur étoit défendu de l'appeller *Abba*; titre que les seuls Enfans naturels ou adoptifs pouvoient lui donner. Ce qui doit nous faire comprendre, qu'au lieu que, dans le tems que nous étions sous la servitude de la Loi, nous n'avions pas droit de regarder Dieu comme notre *Pere*, comme notre propre *Pere*, nous l'avons aujourd'hui, étant devenus ses Enfans, & aiant été adoptés en J E S U S - C H R I S T. Que si au terme d'*Abba* celui de *Pere* est ici ajouté, ce n'est que pour lui servir d'explication : car *S. Paul*, écrivant à des *Romains* qui ne se servoient que de la Langue Latine ou de la Gréque, n'a voulu employer aucun terme qui ne fût entendu de ceux à qui il écrivoit : *Vous avez reçu l'Esprit d'Adoption, par lequel nous crions, A B B A Pere.*

Nous n'avons, mes Freres, que quelques

LIGHTF.  
in Marc.  
XIV. 36.

III

IIV

IX

ques courtes Réflexions à faire sur ces dernières paroles.

Première Réflexion. C'est le Saint Esprit qui nous enseigne à prier. Comme c'est lui qui forme en nous l'homme nouveau, c'est lui aussi qui lui apprend à parler, à crier *ABBA Pere*. L'Apôtre le déclare plus expressément dans un des Versets qui suivent : *L'Esprit soulage de sa part nos foiblesses*, dit-il : *car nous ne savons pas ce que nous devons prier comme il appartient ; mais l'Esprit lui-même prie pour nous, par des soupirs & par des gémissemens qui ne se peuvent exprimer*. D'où vient qu'il est appelé par *ZACHARIE*, *l'Esprit de Grace & de Supplication*.

Zach.  
XII. 10.

Seconde Réflexion. Non seulement le Saint Esprit nous enseigne à pratiquer ce devoir ; mais il nous porte de plus à le pratiquer : il nous fait crier, *ABBA Pere*. Les Chrétiens sont souvent inquiets sur leur état, savoir, s'ils ont reçu l'Esprit d'Adoption. Ils n'ignorent pas qu'ils peuvent être la dupe de leur cœur sur cet article, & que leur propre esprit peut leur rendre témoignage qu'ils sont Enfans de Dieu & Héritiers du Ciel, sans que ce témoignage soit approuvé & ratifié par celui du Saint Esprit. Nous n'avons naturellement que trop de penchant à nous flatter nous-mêmes, & à juger trop favorable-

ment de nos propres dispositions. Comment nous assurer que nous ne nous faisons pas illusion dans une affaire si importante ? Il est certain que la Sainteté est le principal caractère de l'Esprit d'Adoption : mais outre ce caractère général , il y en a un autre particulier qui n'est peut-être pas moins sûr ; c'est la Priere. Aimez-vous à vous aquiter de ce devoir ? Priez-vous avec plaisir ? Je ne vous demande pas si vos Prieres sont bien conçues ; si les termes , dont vous vous servez en priant , sont bien choisis , bien arrangés , bien candancés : souvent les *soupirs* & les *gémissemens* , que le Saint Esprit forme en nous , *ne se peuvent exprimer* , dit S. Paul dans le Passage que je citois tout à l'heure. Mais priez-vous avec humilité , avec zèle , avec confiance , & sur tout , encore une fois , priez-vous avec plaisir ? Vous faites-vous de la priere non une peine , comme ceux de l'autre Communion ; mais en faites-vous vos délices ? C'est une marque certaine que l'Esprit d'Adoption habite en vous. Mais si vous négligez , si vous haïssez la pratique de ce devoir ; si vous ne vous en aquitez que par coûtume , par bienfiance , par contrainte : comptez que vous êtes animés non de l'Esprit d'Adoption , car si cela étoit , vous regarderiez Dieu comme votre Pere , comme un Pere qui vous aime & qui vous cherit ; & , persuadés qu'il ne vous laisseroit

roit jamais partir d'auprès de lui sans vous accorder de nouvelles faveurs, vous auriez toujours un saint empressement à vous en approcher : mais de l'Esprit de servitude, qui vous représente Dieu comme un Juge irrité, devant lequel vous n'osez paroître, parce que vous redoutez sa Justice.

Troisième Réflexion. Le Saint Esprit ne nous porte pas seulement à prier, mais à crier : *Il nous fait crier A B B A Pere.* Ce terme de *crier* marque deux choses : premièrement l'ardeur & la véhémence avec laquelle nous devons pousser nos prières vers Dieu. Il ne suffit pas de parler, il faut crier, & crier non précisément de la bouche, mais du cœur. *Pourquoi cries-tu vers moi ?* disoit Dieu à Moïse, lorsque ce saint Homme, poursuivi d'un côté par l'Armée de Pharaon, arrêté de l'autre par la Mer rouge, se présenta devant lui. Cependant Moïse ne parloit pas : mais le gémissement de son cœur formoit une voix puissante, qui, frappant les oreilles de Dieu, le disposa à venir au secours de son Peuple dans cette extrémité. L'autre chose qu'emporte le terme de *crier*, c'est la confiance. La crainte lie la langue & fait qu'on n'articule presque pas les paroles : mais l'Esprit d'Adoption est non un Esprit de timidité & de crainte, mais de force & de sens rassis : il nous fait parler non en tremblant & en begaïant, mais avec assurance, avec

Jaq. v.

16.

Exod.

XIV. 15.

Ephes.  
III. 12.

fermeté: il nous donne *hardiesse & accès vers DIEU en confiance, par la foi que nous avons en JESUS-CHRIST.*

Derniere Réflexion. Quoiqu'il ne faille pas penser que le Saint Esprit ne nous fasse dire que ce seul mot, *ABBA Pere; S. Paul* néanmoins, par une sainte adresse, dans ce seul mot a voulu comprendre, en quelque maniere, tout ce que le Saint Esprit nous fait dire, & tout ce que nous pouvons demander. En effet, dire à Dieu qu'il est notre Pere, c'est l'engager puissamment, par cette relation, à pourvoir à nos besoins lorsque nous sommes dans la nécessité, à nous défendre lorsque nous sommes attaqués par d'injustes ennemis, à nous consoler lorsque nous gémissons dans l'affliction, à nous soutenir lorsque nous sommes exposés à la tentation, à nous pardonner lorsque nous l'avons offensé, à nous *prendre par la main droite, à nous conduire par son conseil, & à nous mettre enfin en possession de la Gloire qu'il a destinée pour Heritage à ses Enfants.*

Pseaume  
LXXIII.  
23. 24.

### A P P L I C A T I O N.

Benissons Dieu, mes Freres, des grands avantages dont il nous fait jouir sous la Dispensation de son Fils. Ecoutez dans quels termes magnifiques l'Apôtre nous décrit ces avantages; ses paroles sont un juste Commen-

mentaire & une belle Paraphrase de celles que nous venons de vous expliquer. Nous ne sommes point venus, dit-il, à une Montagne qui se puisse toucher à la main, ni au feu brûlant, ni au tourbillon, ni à la nuée obscure, ni à la tempête; ni au retentissement de la trompette, ni au bruit d'une voix qui étoit telle, que ceux qui l'ouïrent, supplierent qu'on ne leur parlât plus: car ils ne pouvoient porter ce qui étoit enjoint; jusques-là que MOÏSE, tant étoit terrible ce qui paroissoit, dit lui-même: je suis tout tremblant & tout effraïé. Mais nous sommes venus à la Montagne de Sion, à la Cité du DIEU vivant, à la Jerusalem céleste, aux milliers d'Ange; à l'Assemblée & Eglise des premiers nés, qui sont écrits dans les Cieux; & à DIEU, qui est le Juge de tous; & aux esprits des Justes sanctifiés; & à JESUS Médiateur de la nouvelle Alliance, & au sang de l'aspersion prononçant de meilleures choses que celui d'ABEL.

Heb.  
XII. 18.  
19. &  
suiv.

Que pourrions-nous nous imaginer, mes Freres, que Dieu eût pû faire de plus pour nous que ce qu'il a fait? Il nous a aimés, lorsque nous étions dignes d'horreur: son amour l'a porté à nous donner son Fils; & parce que le Don de son Fils ne suffisoit pas encore, il y a ajouté celui de son Esprit, pour achever, pour consommer l'Ouvrage de notre Redemption. Son Fils nous

a délivré de la malédiction dont nous étions chargés; son Esprit nous affranchit de la corruption sous laquelle nous gémissions: l'un nous justifie par son sang; l'autre nous sanctifie par sa vertu: celui-là nous merite les Biens célestes; celui-ci nous met en état de les posséder: le premier nous ouvre un Trône de Grace; le second nous conduit devant ce Trône, & nous y fait demander grace: le premier présente nos prieres à Dieu; le second forme ces mêmes prieres en nous: JESUS-CHRIST monte dans le Ciel pour nous reconcilier avec son Pere; le Saint Esprit descend dans notre cœur pour nous donner le sentiment de notre reconciliation: l'un, comme *Moïse*, nous tire du País de servitude; l'autre, comme *Josué*, nous apporte des fruits de la Terre promise, & se met à notre tête pour nous y conduire.

N'envions plus aux Apôtres ni aux premiers Chrétiens les Dons éclatans qui leur furent communiqués. Ces Dons, par eux-mêmes, ne sanctifioient pas, & ne donnoient aucune assurance de posséder un jour l'Heritage céleste. L'Esprit, qui est l'arrhe de notre Salut, n'est pas celui qui nous fait faire de grands Miracles; c'est celui qui nous fait exercer de grandes Vertus. Ce n'est pas celui qui nous met en état de nous faire entendre de tous les Peuples; c'est celui qui nous rend capables de nous faire enten-

entendre de Dieu, & qui fait lui-même requête pour nous. Ce n'est pas l'Esprit de Prophetie, c'est l'Esprit d'Adoption, par lequel nous crions, A B B A Pere.

O heureux le Chrétien qui a reçu cet Esprit seul salutaire ! Heureux le Chrétien dans lequel le Saint Esprit rend témoignage à son esprit qu'il est Enfant de Dieu, & que parce qu'il est Enfant, il est donc aussi Heritier ; Heritier de Dieu, & Coheritier de CHRIST ! Heureux le Chrétien à l'ame duquel Dieu dit, *Ame, je suis ta délivrance* ; je suis ton Pere & ton Dieu !  
 Mais, hélas ! mes Freres, ce Chrétien où le trouverons-nous ? J'en vois un assés grand nombre, il est vrai, qui se vantent d'être Enfans de Dieu, d'avoir été marqués de son Sceau, de sentir dans leur cœur, les douces impressions de sa présence, & les consolations & les joies de son Salut.

Mais ne nous y trompons pas, mes Freres : ces joies interieures ne sont pas toujours des fruits de l'Esprit de Dieu ; ce sont souvent, disions-nous tantôt, des productions de l'esprit de l'homme. Ce n'est pas toujours le Saint Esprit qui rend témoignage à notre esprit que nous sommes Enfans de Dieu ; c'est quelquefois, oserai-je le dire ? c'est quelquefois le Démon lui-même, qui cherche par-là à nous plonger dans une criminelle securité, en nous persuadant, comme il entreprit de le persuader à JESUS-CHRIST,

CHRIST, que puisque nous sommes Enfans de Dieu, nous n'avons donc rien à craindre, quelque chose que nous fassions, & à quelque peril que nous nous exposions, parce que DIEU a donné charge de nous à ses Anges. Non, non; le Saint Esprit ne nous console qu'après nous avoir sanctifiés: il ne produit la paix & la joie dans notre cœur, qu'après y avoir produit la Justice. A ce caractere, & à celui que je vous marquois tantôt, vous pouvez discerner son témoignage de celui du Démon, & de l'illusion de votre propre cœur.

Mes Freres, si vous ne trouvez pas ce double caractere en vous, demandez-le à Dieu; mais demandez-le lui avec un serieux desir de l'obtenir, & il ne vous le refusera pas: car si vous, qui êtes mauvais, savez bien donner à vos enfans des choses bonnes; combien plus votre Pere, qui est dans le Ciel, donnera-t-il le Saint Esprit à ceux qui le lui demandent? Mais en même tems, sûrs du secours de l'Esprit de Dieu, mettez vous-mêmes la main à l'œuvre, & travaillez à vous sanctifier. Que la grandeur de votre corruption, que la force des criminelles habitudes que vous avez contractées, que le nombre des tentations & des pieges qui vous environnent, que le mauvais penchant de votre propre cœur ne vous effraient pas, ne vous découragent pas: une main toute-puissante vous soutient & ne vous manquera jamais,

Math.  
IV. 6.

Luc. XI.  
3,

jamais, à moins que vous ne vous man-  
quiez à vous-mêmes. Et lorsque vous aurez  
avancé la sanctification dans la crainte du  
Seigneur, lorsque vous aurez purifié votre  
cœur de ses souilleures, lorsque vous l'au-  
rez orné de toutes sortes de vertus; alors  
ce cœur, devenu un Temple digne de Dieu,  
le Saint Esprit viendra y habiter, & y ap-  
portera les ineffables douceurs de ses cé-  
lestes consolations, qui le rafraîchiront,  
qui le rejouiront, qui en banniront les alar-  
mes & les inquiétudes, & qui y produiront  
une sainte esperance laquelle ne vous con-  
fondra jamais.

Pour vous, mes chers Freres, qui avez  
déjà reçu le Saint Esprit & l'Esprit d'Adop-  
tion, ne le contristez pas, ne l'éloignez  
pas; conservez-le précieusement; parlez  
comme il vous donne à parler. Dans tou-  
tes vos actions, consultez-le toujours, sui-  
vez toujours ses instructions & ses inspira-  
tions. S'il fait naître de saints mouve-  
mens dans votre cœur, ne les étouffez pas:  
s'il dit à votre Ame, *Cherche la face de*  
*ton DIEU*, cherchez-la: s'il vous pousse  
à exercer les actes de la bénéficence & de  
la miséricorde, exercez-les. Et soiez bien  
persuadés que, comme il est aujourd'hui  
le Sceau de l'Heritage céleste que vous at-  
tendez, un jour il vous mettra en posses-  
sion de ce glorieux Heritage. *La grace de*  
*notre Seigneur JESUS-CHRIST, & la*  
*dilec-*

*Pseaume*  
*XXVII,*  
8.

*Le Privilege des  
dilection de DIEU notre Pere, & la com-  
munication du SAINT ESPRIT soient  
éternellement avec vous tous: Amen.*

## ACTION DE GRACES

ET

## PRIERE

*après le Sermon.*

**S**EIGNEUR, que te rendrons-nous? Sous tes bienfaits sont sur nous. Sans parler des bénédictions que nous recevons sans cesse de ta paternelle Providence, par rapport aux intérêts du corps & de la vie présente, quelles faveurs n'avons-nous point reçu de ta Misericorde, par rapport aux intérêts de notre Ame, & de la vie à venir? Falloit-il être touché de compassion du miserable état dans lequel nous nous étions plongés par notre péché? Tout irrité que tu avois sujet d'être contre nous, tu as été touché de compassion à la vue de notre misere. Falloit-il, pour expier nos crimes, sacrifier ton propre Fils? Tu l'as sacrifié. Falloit-il, pour produire en nous la Foi, la Repentance, la Sanctification, l'Esperance, la Joie, la Paix, nous donner ton Esprit? Tu nous l'as donné. Tu nous as donné ton Esprit de lumiere, pour nous conduire en toute verité: ton Esprit de

de foi , pour nous unir au Fils de ton amour : ton Esprit de Sainteté , pour nous rendre purs & saints devant toi : ton Esprit de force , pour nous faire triompher de tous les ennemis de notre Salut : ton Esprit de priere , pour nous faire aller avec assurance au Trône de ta Grace , afin d'y trouver grace , & d'y être aidés en tems convenable : ton Esprit d'Adoption , pour rendre témoignage à notre esprit que nous sommes du nombre de tes Enfans , & nous faire crier *ABBA Pere.*

Graces immortelles t'en soient rendues , ô Dieu tout bon & tout misericordieux ! Mais puissions-nous , par ta grace , reconnoître toutes tes bontés , par une conversation qui réponde à la grandeur de la Vocation à laquelle tu nous as appelés , & aux avantages de la condition où tu nous as mis. Puissions-nous , par ta grace , vivre comme les Rachetés de l'Eternel. Puissions-nous , par ta grace , n'effacer jamais ce Sceau de ton Adoption , dont tu nous as marqués pour le jour de la Redemption. Puissions-nous , par ta grace , renoncer à l'impieté & aux convoitises mondaines , & vivre désormais , dans le Siecle présent , sobrement , justement & religieusement. Puissions-nous , par ta grace , t'être fideles jusques à la mort , & recevoir de toi , après notre

mort, la glorieuse Couronne de la Vie & de l'Immortalité, que ton Fils nous a méritée, & de laquelle ton Esprit nous a donné la bienheureuse esperance. C'est, ô grand Dieu, ce que nous attendons de ton infinie Misericorde, & de l'Intercession toute-puissante du cher Fils de ta dilection, qui nous a enseigné à te demander toutes ces graces, par la Priere très-parfaite qu'il nous a dictée dans son saint Evangile : *Notre Pere*, &c.

**FIN.**